



revendiqués, de sorte qu'une fois tous les examens terminés, si les pays souhaitent délimiter clairement leurs territoires, ils devront entamer des procédures diplomatiques, mettre sur la table les décisions de la CLPC et négocier les frontières – une autre étape qui pourrait durer longtemps.

Le processus de cartographie et de soumission a toujours été courtois, voire coopératif, enraciné dans la géologie. Mais l'extrême lenteur du processus est problématique. Tandis que les scientifiques examinent méthodiquement les revendications des différents pays, Vladimir Poutine agrandit ses bases militaires sur le long littoral arctique de la Russie. Ses discours et ses actions suggèrent que, pour lui, son pays devrait diriger la région polaire. Pendant ce temps, les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan) renforcent leurs armées au nord, afin que la Russie ne dispose pas seule du savoir-faire opérationnel en zone arctique et pour éviter qu'elle ne puisse projeter sa marine et son armée de l'air de l'Arctique vers l'Europe et le continent américain. La Chine, quant à elle, envoie des navires au nord pour signaler qu'elle aussi veut jouer un rôle.

Par ailleurs, si historiquement les États-Unis n'ont accordé que peu d'attention à la région, à présent, ils font jouer leur autorité. En mai 2019, en Finlande, lors de la 11^e réunion ministérielle du conseil de l'Arctique – un forum intergouvernemental –, le secrétaire d'État américain Mike Pompeo a déclaré que la Russie agissait de façon agressive et qu'il fallait surveiller de près la Chine. Pour la première fois en vingt-trois ans, la réunion s'est terminée sans que les participants signent une déclaration de coopération. Les dirigeants auront-ils la patience d'attendre les résultats scientifiques ?

OÙ S'ARRÊTE UN PLATEAU CONTINENTAL ?

Pendant des siècles, les États-nations ont considéré que les océans n'appartenaient à personne. Dans les années 1600, s'appuyant sur la plus longue distance d'un tir de canon, ils ont commencé à revendiquer des droits sur les trois premiers milles marins (4,8 kilomètres).

Cette pratique s'est maintenue jusqu'au xx^e siècle, lorsque les pays se sont mis à s'arroger unilatéralement des droits à diverses distances, menaçant ainsi le concept de liberté de la haute mer établi depuis longtemps. En 1982, pour fixer des règles, plus de 160 pays ont signé la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Elle stipule qu'un État bordant l'un des océans de la planète possède une zone économique exclusive, ou ZEE, qui s'étend à 200 milles marins (370,4 kilomètres) au large de son littoral. L'État a alors tous les droits sur les ressources marines et sous-marines de cette zone. Au-delà de cette ligne se situent les eaux internationales – libres et n'appartenant à personne.

La convention a laissé une porte ouverte. L'article 76 énonce qu'un État peut établir des droits souverains d'exploitation des fonds marins au-delà de 200 milles marins s'il est capable de présenter des preuves géologiques détaillées prouvant que son plateau continental – le plancher océanique en pente douce qui se prolonge du rivage jusque loin dans l'océan avant de plonger dans la mer profonde – s'étend au-delà de la ligne des 200 milles marins. Dans ce cas, un pays aurait des droits exclusifs sur les ressources situées sur et sous le fond marin, mais pas dans la colonne d'eau située au-dessus (la pêche et la navigation resteraient ouvertes). Les pays de l'Arctique n'ont pas porté une grande attention à cette disposition, jusqu'à ce que la glace de mer commence à reculer.

L'article 76 présente les règles qu'un État doit suivre pour délimiter la bordure extérieure d'un plateau continental étendu. Il décrit deux formules pour tracer les limites aussi loin que le permettent les preuves géologiques. Puis il donne deux autres formules qui limitent ces lignes, afin qu'un pays ne puisse revendiquer une portion aberrante d'un quelconque océan.

Les deux formules pour tracer les lignes sont fondées sur un contour nommé « pied du talus ». Imaginez-vous debout sur le rivage, regardant la mer. Le fond marin s'enfonce progressivement sur de nombreux kilomètres, puis plonge selon une pente plus raide jusqu'à un plancher océanique beaucoup plus profond, en haute mer. À la base de cette pente, les scientifiques doivent déterminer le pied du talus – l'endroit où la variation de la pente est maximale –, et ce tout le long de leurs côtes et autour de leurs îles. « C'est là – dans la preuve que le pied du talus déterminé est pertinent – que la science intervient », explique David Mosher.

L'océan Arctique ressemble à une tarte bordée de ses cinq États riverains. Lorsque ces pays projettent leurs plateaux continentaux vers le centre de la tarte, ces derniers se chevauchent : ils se terminent là où la tectonique des plaques les a menés. Ainsi, l'application des formules ➤

L'Arctique contiendrait un quart des hydrocarbures encore à découvrir



Le brise-glace russe 50 Let Pobedy libère une voie de navigation. Il sert également à transporter les touristes vers des destinations nouvellement dégelées. Ces deux activités sont à la hausse, car les États accélèrent le développement de l'Arctique.

> entraîne parfois de modestes chevauchements. Mais une autre disposition de l'article 76 crée un problème plus vaste. Elle indique qu'un pays peut revendiquer une large bande de fond marin le long d'une dorsale océanique – une chaîne de montagne sous-marine – qui s'étend à partir de son plateau continental, et ce quelle que soit la longueur de cette dorsale. Or elle n'explique pas le terme « dorsale ». Le langage « est totalement ambigu », dit Larry Mayer, directeur du centre pour la cartographie côtière et océanique de l'université du New Hampshire. Professeur à l'université Dalhousie pendant dix ans, où il a notamment dirigé la thèse de David Mosher, Larry Mayer est considéré comme la principale autorité américaine sur le fond marin arctique.

LE CASSE-TÊTE DE LOMONOSSOV

Cette ambiguïté permet aux géologues et aux juristes des différents pays d'interpréter différemment les données sur les dorsales. La dorsale de Lomonossov est celle qui cause le plus grand chevauchement entre le Danemark, la Russie et le Canada. Elle s'étend sur 1800 kilomètres des îles de Nouvelle-Sibérie jusqu'à l'île canadienne d'Ellesmere, juste à côté du Groenland, et divise l'océan Arctique en deux. Certains de ses sommets s'élèvent à 3500 mètres des fonds marins. La dorsale est une gigantesque relique datant de millions d'années, lorsque les continents d'Amérique du Nord et d'Eurasie, alors voisins, ont commencé à s'éloigner en pivotant l'un par rapport à l'autre, déformant le plancher de l'océan Arctique en expansion. Cet

héritage commun signifie que le Danemark, la Russie et le Canada peuvent tous trois prétendre que la dorsale s'étend à partir de leurs plateaux continentaux et tracer le contour d'un territoire le long de cette dorsale pour se l'approprier. L'endroit le plus remarquable inscrit dans ces contours? Le pôle Nord.

Les scientifiques disent qu'ils ne font qu'exposer où la géologie les mène. Mais leurs équipes chargées de formuler la requête peuvent aussi mettre la science au service de certaines stratégies nationales. En suivant la dorsale de Lomonossov, la Russie aurait pu prolonger son plateau continental étendu jusqu'à la ZEE du Canada, mais dans sa requête à la CLPC, elle s'est arrêtée juste après le pôle Nord. En 2001 comme en 2015, la Russie s'est engagée à ne pas revendiquer le plateau continental au-delà du pôle Nord, en respect de la « logique des secteurs », qui respecte l'idée de secteurs nationaux allant au maximum jusqu'au pôle, comme des sortes de parts de pizza.

Selon Rick Saltus, un géophysicien de l'université du Colorado à Boulder, qui participe depuis longtemps aux travaux américains, la Russie n'a peut-être aussi pas eu assez de données près de l'extrémité canadienne de la dorsale; la production des détails que la CLPC recherche coûte cher. Ou alors elle s'est arrêtée là où cela l'arrangeait d'un point de vue stratégique. Pourquoi compliquer les futures négociations frontalières avec le Danemark et le Canada?

Le Canada a adopté une approche semblable, s'arrêtant lui aussi juste au-delà du pôle Nord et chevauchant les contours de la Russie



dans cette région. Le Danemark, en revanche, revendique la dorsale du Groenland jusqu'à la ZEE de la Russie. « Nous ne nous demandons pas si d'autres États auraient des droits sur la même zone », déclare Finn Mørk, géophysicien de la Commission géologique du Danemark et du Groenland, et chef de l'équipe scientifique danoise. Pour lui, c'est aux négociateurs de résoudre les problèmes de chevauchement – et de déterminer qui, finalement, peut agiter un drapeau au pôle Nord.

La fonte des calottes glaciaires dans des régions comme le Svalbard (ci-dessus) et le Groenland expose des rivages qui peuvent être aménagés, tandis que le recul de la glace de mer donne accès au plancher océanique et à des voies de navigation exploitables pendant une plus grande partie de l'année.

LA POSITION DÉLICATE DES ÉTATS-UNIS

Compte tenu de l'imprécision de l'article 76, les trois déclarations relatives à la dorsale de Lomonossov pourraient toutes être légitimes sur le plan scientifique. Mais ce ne sont pas les scientifiques qui déterminent quel État obtient les droits sur quel territoire. Cette décision appartient aux diplomates. Et la tension géopolitique croissante pourrait prendre le pas sur le processus ordonné, fondé sur la science.

Tout d'abord, la revendication que les États-Unis soumettront à la CLPC ajoutera des chevauchements, ce qui compliquera les négociations. Selon Evan Bloom, directeur des affaires maritimes et polaires au ministère américain des Affaires étrangères et président du comité exécutif du projet américain de Plateau continental étendu, l'ampleur du chevauchement ne sera révélée qu'une fois les documents remis, soit en 2022 au plus tôt. Pour Larry Mayer, les États-Unis ont toutes les données dont ils ont besoin. « L'analyse est juste un processus monumental », explique-t-il.

Toutefois, les États-Unis se trouvent peut-être dans la position la plus délicate pour négocier, car ils n'ont jamais signé la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), contrairement aux quatre autres pays riverains de l'océan Arctique. De nombreux responsables américains et plusieurs présidents ont recommandé de la signer, mais une poignée de sénateurs méfiants ont empêché sa ratification. Cela pourrait à présent nuire à la cause même du pays. « J'aimerais que les États-Unis sachent à quel point ils sont désavantagés de ne pas avoir signé la convention », commente Galo Carrera, océanographe de l'université Dalhousie, consul honoraire du Mexique au Canada et ancien président de la CLPC.

Par conséquent, les États-Unis n'ont pas besoin de présenter une demande à la CLPC ni de se conformer à son examen. Mais Evan Bloom a bon espoir qu'ils feront les deux. Ils ont dépensé 89 millions de dollars pour obtenir des données complètes. Ils veulent que le reste du monde voie qu'ils suivent les mêmes critères que les autres. Cela donne au pays « une position très forte » dans les négociations futures. Et, de fait, il n'existe aucun autre moyen de revendiquer un territoire. Le gouvernement fédéral américain pourrait publier un document déclarant que « cette zone des fonds marins est à nous », mais le monde ne la reconnaîtrait pas. Dans une négociation de frontière, explique Rick Saltus, un pays « ne peut se passer de la décision de la CLPC ». Et, en réalité, les États-Unis reconnaissent la CNUDM en tant que droit international coutumier – la pratique juridique que le monde a adoptée. ➤